

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 7 décembre 2011

N° 5 / 2011 – 2016

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués,
17 sont absents,
83 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Romain BLUM, André CARRARA, Martine COSTA, Helder DE PINHO, Julien DYON, Emmanuel GENTON, Bertrand GILLIARD, Marlyse GOUMAZ-MATTHEY, François HENRY, Christian HUGONNET, Fida KAWKABANI, Steven KUBLER, Jean-Jacques RE-GAMEY, Michel REYNOLDS, Claude WILLOMMET.

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

Carlos ARIAS, Daniel JANDRIC.

Le Président apporte une modification à l'ordre du jour annoncé :

- **Point N° 8 nouveau : postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles" – Dépôt et développement.**

L'ordre du jour est dès lors le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du [9 novembre 2011](#).
2. Communications du Bureau.
3. Communications de la Municipalité.
4. Nomination de la Commission de gestion 2011.

5. Préavis de la Municipalité :

- [N° 49/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 345'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures à l'Impasse Derrière-la-Ville ;
- [N° 50/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 90'000.00 pour le renouvellement des éléments actifs de l'infrastructure réseau informatique et téléphonique ;
- [N° 51/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre ;
- [N° 52/12.11](#) Octroi d'un droit de superficie renté sur les parcelles N^{os} 1520, 1521 et 1522 de la Commune de Morges au lieu-dit En Bonjean pour la construction de logements d'utilité publique ;
- [N° 53/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 108'000.00 pour les travaux de mise en conformité de l'abri de Protection civile du parking souterrain de Beausobre ;
- [N° 54/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 170'000.00 pour l'aménagement du cimetière du Molliau.

6. Rapports de commissions :

- [N° 34/11.11](#) Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports publics de Morges et environs (TPM) – **Reprise de la discussion** ;
- [N° 38/12.11](#) Demande d'autorisations générales :
1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00, par année, ainsi que jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas pour les biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion, charges éventuelles comprises ;
 2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 150'000.00, par année, charges éventuelles comprises ;
 3. de plaider ;
 4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas ;

5. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;

[N° 39/12.11](#) Demande d'un crédit de construction de CHF 9'580'000.00, subventions non déduites, pour les travaux de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel-de-Ville ainsi que les travaux pour le relogement de l'administration au Collège des Jardins ;

[N° 45/12.11](#) Budget de l'exercice 2012 ;

[N° 46/12.11](#) Détermination d'un plafond d'endettement et d'un plafond pour les cautionnements.

7. [Motion Egon Loehlé](#) "Préserver le paysage de Morges et optimiser les projets de piscine couverte et de parking souterrain" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
8. [Postulat Magali Züger et consorts](#) "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles" – Dépôt et développement.
9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
10. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du [9 novembre 2011](#).

2. Préavis de la Municipalité

[N° 49/12.11](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 345'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures à l'Impasse Derrière-la-Ville ;

[N° 50/12.11](#) *Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 90'000.00 pour le renouvellement des éléments actifs de l'infrastructure réseau informatique et téléphonique ;

N° 51/12.11 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre ;

N° 52/12.11 *Municipalité en corps*

Objet : Octroi d'un droit de superficie renté sur les parcelles N^{os} 1520, 1521 et 1522 de la Commune de Morges au lieu-dit En Bonjean pour la construction de logements d'utilité publique ;

N° 53/12.11 *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 108'000.00 pour les travaux de mise en conformité de l'abri de Protection civile du parking souterrain de Beausobre ;

N° 54/12.11 *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 170'000.00 pour l'aménagement du cimetière du Molliau.

3. Rapports de commissions

N° 34/11.11 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*

Objet: Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports publics de Morges et environs (TPM) ;

N° 38/12.11 *Administration générale, culture et promotion*

Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion

Objet: Demande d'autorisations générales :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00, par année, ainsi que jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas pour les biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion, charges éventuelles comprises ;
2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 150'000.00, par année, charges éventuelles comprises ;
3. de plaider ;
4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas ;
5. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;

N° 39/12.11 *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'un crédit de construction de CHF 9'580'000.00, subventions non déduites, pour les travaux de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel-de-Ville ainsi que les travaux pour le relogement de l'administration au Collège des Jardins ;

N° 45/12.11 *Municipalité en corps*

Objet: Budget de l'exercice 2012 ;

N° 46/12.11 *Municipalité en corps*

Objet: Détermination d'un plafond d'endettement et d'un plafond pour les cautionnements.

4. Détermination municipale sur la motion de M. Egon Loehlé "Préserver le paysage de Morges et optimiser les projets de piscine couverte et de parking souterrain".

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2011

La secrétaire apporte 3 modifications au procès-verbal :

- p. 64 : Mme Giuseppina BIERI était excusée,
- p. 84, 1^{er} paragraphe : [...] un grand groupe allemand, constructeur de voitures, a prévu d'investir **1** milliard d'Euros [...] (au lieu de 20 milliards),
- p. 85, 1^{er} paragraphe de l'intervention de Mme Claudine Dind-Perrochet : [...] nouveau concept "**Move**" du Groupe [...] (au lieu de Mouve).

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Depuis la dernière séance, le Conseil a été représenté par son Président aux manifestations suivantes :

- Le 12 novembre au Temple pour le Concert du Chœur Pro Arte organisé par la Société Paderewski à l'occasion du 70^e anniversaire du décès d'Ignace Paderewski. Avant le concert, le Président et Mme la Préfète Andréa Arn ont accueilli l'ambassadeur de Pologne et son épouse qui tenaient à visiter le Musée et qui ont contribué au financement de ce concert ;
- Le 10 novembre à l'inauguration du magasin Manor rénové ;
- Le 18 novembre au Bouteiller communal pour l'accueil des nouveaux bourgeois, en compagnie du vice-syndic et de trois municipaux ;
- Le 21 novembre à l'assemblée générale du Comité central du Forward ;
- Le 25 novembre à l'assemblée générale du Club nautique de Morges ;
- Le 30 novembre au Casino pour le repas des anciens présidents, secrétaires et huissiers du Conseil ;

- Le 6 décembre à la salle de gymnastique de Beausobre pour le dernier rapport annuel du SISCUM, avec promotions et prises de congé ;

et par le 2^e vice-président Stéphane Dewarrat :

- Le 6 décembre à l'assemblée générale du Forward Rowing Club.

Le dépouillement du 2^e tour de l'élection fédérale du 13 novembre 2011 s'est parfaitement déroulé. De même pour le dépouillement de l'élection complémentaire cantonale du 27 novembre 2011. Un chaleureux merci à MM. Philippe Beck et André Carrara qui ont remplacé 2 membres du Bureau absents. Le dépouillement du 2^e tour de l'élection complémentaire cantonale du 18 décembre 2011 sera effectué par le Bureau élargi uniquement.

Le 11 mars 2012, en plus de l'élection du Conseil d'Etat (1^{er} tour) et du Grand Conseil (16 députés pour l'arrondissement de Morges), il y aura 5 objets fédéraux. Le Bureau électoral de Morges fonctionnera comme Bureau d'arrondissement. Les opérations se dérouleront à Beausobre. 60 scrutateurs de population seront convoqués (30 le matin et 30 l'après-midi) et la présence de 40 scrutateurs du Conseil communal est requise toute la journée comme suit : 15 SPI, 12 PLR, 5 VER, 4 EM, 4 UDC.

Le calendrier concernant cette élection est le suivant :

- Ultime délai pour le dépôt des listes de candidats le lundi 16 janvier 2012 à 12h00 ;
- Tirage au sort du numéro d'ordre des listes le lundi 16 janvier 2012 juste après 12h00 ;
- Ultime délai pour le dépôt des conjonctions de listes et des apparentements le jeudi 19 janvier 2012 à 12h00 ;
- Fin du contrôle et de la mise au point des listes le vendredi 20 janvier 2012 à 17h00.

Chaque Parti recevra prochainement ces informations de la part du Greffe. Le dossier complet se trouve également sur le site du Canton et sur celui de la Ville.

Chaque membre du Conseil communal a reçu l'invitation pour le repas du Conseil communal du mercredi 18 janvier 2012. La Municipalité, les secrétaires du Greffe ainsi que les représentants de la presse sont invités.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Nuria GORRITE informe que l'accès à l'Hôtel-de-Ville avec les badges est rétabli.

Mme la Syndique Nuria GORRITE explique qu'en tant que chef-lieu du District, la Ville de Morges a été chargée d'organiser une manifestation pour le départ à la retraite de M. le Préfet Jacques Bezençon et l'entrée en fonction de Mme la Préfète Andréa Arn et M. le Préfet Pascal Dessauges.

Cette manifestation aura lieu le mardi 13 décembre 2011, à 18h00, au Théâtre de Beausobre et sera suivie, dès 19h15, d'un apéritif dînatoire. Elle est publique et les membres du Conseil communal sont cordialement invités à y assister.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que le journal "Reflets" se trouve sur la table de chaque membre du Conseil communal. C'est une édition spéciale qui comprend le programme de législature 2011 – 2016. Cette édition remplace la communication de la Municipalité à ce sujet.

En fin de séance, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** invite chaque membre du Conseil communal ainsi que le public à une petite dégustation des vins de la Commune accompagnée des traditionnelles salées au fromage.

Pour finir, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce que la Municipalité sera représentée in corpore au souper du Conseil communal.

La discussion n'est pas demandée.

4. Nomination de la Commission de gestion 2011

Chaque groupe a transmis le nom de ses candidats à la secrétaire. Leur nombre étant égal à celui des sièges à pourvoir, ils sont élus tacitement, conformément à l'art. 41 du règlement du Conseil communal (RCC). Selon le tournus, la présidence revient à l'UDC.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Antoine ANDRE	Edith Magali BARBLAN	Patricia DA ROCHA
Katharina DELLWO BAUER	Charles DIZERENS	Christine DUBOCHET
Jacques DUBOCHET	Jacques-Alain DUFAUX	Sacha FEHLMANN
Eva FROCHAUX	Jean-Claude GOY	Yves MENETREY
Jean NZIKOU	Alain TROGER	Magali ZUGER

Les suppléants sont Mmes et MM. :

Zöhre BULGAN	Eric DECOSTERD	Rémy DELALANDE
Claudine DIND-PERROCHET	Béatrice GENOUD-MAURER	

5. Préavis de la Municipalité

[N° 49/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 345'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures à l'Impasse Derrière-la-Ville.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Jacques AUBERT	Philippe BECK	Anne-Françoise COSANDEY
Mario FRANCO	Catherine HODEL	Nicola LOFOCO
Cédric SCHOPFER		

[N° 50/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 90'000.00 pour le renouvellement des éléments actifs de l'infrastructure réseau informatique et téléphonique.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Richard BOUVIER	Esther BURNAND	Adrien BUSCH
Patricia DA ROCHA	Stéphane DEWARRAT	Claudine DIND-PERROCHET
Lucien REY		

[N° 51/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Françoise COSANDEY	Rémy DELALANDE	Stéphane DEWARRAT
Jacques DUBOCHET	Patrik FOUVY	Dominique-Anne KIRCHHOFER
Bastien MONNEY	Laurent PELLEGRINO	Julien WETTSTEIN

[N° 52/12.11](#) Octroi d'un droit de superficie renté sur les parcelles N^{OS} 1520, 1521 et 1522 de la Commune de Morges au lieu-dit En Bonjean pour la construction de logements d'utilité publique.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Mathieu BORNOZ	Patricia DA ROCHA
Jacques DUBOCHET	Sacha FEHLMANN	Eva FROCHAUX
Bruno PETRUCCIANI	Sylvie POUSAZ	Jean-Bernard THULER

[N° 53/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 108'000.00 pour les travaux de mise en conformité de l'abri de Protection civile du parking souterrain de Beausobre.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Yvan CHRISTINET	Charles DIZERENS	Cedric FAVRE
Dominique KUBLER-GONVERS	Jean NZIKOU	Pierre TONDA
Maria Grazia VELINI		

[N° 54/12.11](#) Demande d'un crédit de CHF 170'000.00 pour l'aménagement du cimetière du Molliau.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Jacques AUBERT	Philippe DERIAZ	Charles DIZERENS
Christine DUBOCHET	Emmanuel GENTON	Jean-Claude GOY
Steven KUBLER		

6. Rapports de commissions

[N° 34/11.11](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
 Objet: Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports publics de Morges et environs (TPM) – **Reprise de la discussion.**

M. Adrien BUSCH annonce que les membres de la commission, à l'unanimité, n'ont pas jugé utile de se réunir une nouvelle fois. Il invite les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du préavis.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER explique que l'objectif poursuivi lors de la dernière séance du Conseil communal n'était pas de remettre en question l'extension du réseau des TPM, mais d'obtenir des renseignements complémentaires quant au financement des charges supplémentaires entraînées par cette extension. Il estime qu'il est impossible, à la lecture des chiffres contenus dans le rapport de commission, de connaître le montant que la Ville de Morges aura à supporter. Ne pas donner ces renseignements n'est pas une démarche très constructive vis-à-vis des citoyens. Il faut pouvoir apprécier une prestation en fonction des services qu'elle rend mais également en sachant ce qu'elle coûte à la collectivité.

M. Jean-Hugues Busslinger regrette que la commission n'ait pas jugé utile de se réunir une nouvelle fois. Il espère que la Municipalité pourra fournir les renseignements demandés, afin que la presse puisse renseigner les citoyens de Morges sur ce point.

M. le Municipal Yves PACCAUD précise une nouvelle fois certains points :

- L'extension de la ligne 703 vers Lully et Lussy est le fruit d'une réflexion entreprise dans le cadre du chantier 1 de Région Morges, afin que l'agglomération morgienne puisse bénéficier d'un réseau de transports publics performant. La décision des lignes et des fréquences a été validée par le groupe politique de pilotage de Région Morges ;
- Après vérification par M. Pernet, directeur des MBC, la Municipalité est en mesure de confirmer que le coût final pour la Ville de Morges concernant l'extension de la ligne 703 vers Lully et Lussy se situe entre CHF 160'000.00 et CHF 200'000.00, conformément aux 3 critères de l'article 4 de la convention des TPM. Ces chiffres sont estimatifs car les charges sont connues mais pas la fréquentation ;
- Le chiffre de CHF 160'000.00 avait déjà été donné lors de la séance du 9 novembre 2011.

La discussion n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité moins 9 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver l'adhésion des communes de Lully, Lussy-sur-Morges et Préverenges à la convention entre les communes partenaires des Transports publics de Morges et environs (TPM).

N° 38/12.11 *Administration générale, culture et promotion*

Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion

Objet: Demande d'autorisations générales :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00, par année, ainsi que jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas pour les biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion, charges éventuelles comprises ;
2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 150'000.00, par année, charges éventuelles comprises ;
3. de plaider ;
4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas ;
5. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières.

M. Lucien REY, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de commission.

La discussion n'est pas demandée

Au vote :

Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente avec 1 avis contraire.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité, pour la période législative du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016, les autorisations générales suivantes :
 1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00, par année, charges éventuelles comprises ;
 2. de statuer sur les aliénations et les acquisitions de biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas, charges éventuelles comprises ;
 3. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas et au maximum de CHF 100'000.00, par année, charges éventuelles comprises ;
 4. de plaider ;
 5. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas ;
 6. d'engager des dépenses supplémentaires de CHF 10'000.00 par poste budgétaire jusqu'à CHF 100'000.00 et jusqu'à concurrence de 10% par poste budgétaire supérieur à CHF 100'000.00 ;
 7. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;

8. d'admettre que la Municipalité renseigne le Conseil communal, par communication, au début de chaque année, sur l'usage qu'elle a fait de ces autorisations. Toutefois, les dépenses supplémentaires engagées citées au point 6 feront l'objet d'une communication au prochain Conseil communal ;
9. de dire, qu'en fin de législature, les autorisations générales courent jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les autorités communales de la nouvelle législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

N° 39/12.11 *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'un crédit de construction de CHF 9'580'000.00, subventions non déduites, pour les travaux de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel-de-Ville ainsi que les travaux pour le relogement de l'administration au Collège des Jardins.

M. Yves MENETREY, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer se déclare perplexe quant au choix de ce projet d'importance qui est présenté en début de législature.

Le préavis municipal mentionne, en page 7, quels seront les "plus" pour le citoyen lambda morgien :

- une zone d'accueil plus généreuse, mais qui reste une zone d'accueil,
- un forum dans lequel il se rendra occasionnellement,
- un caveau-carnotzet dans lequel il aura peut-être la chance d'être convié de temps en temps,
- des WC publics dont il appréciera sans aucun doute l'espace après avoir réfréné certaines urgences rien qu'à l'idée de devoir prendre place dans des commodités plastiques provisoires, plus exiguës qu'une cabine téléphonique, que la Ville mettait à sa disposition depuis plusieurs mois.

Ces avantages sont-ils vraiment des "plus" pour les citoyens morgiens par rapport à des projets comme une piscine couverte, une halle multifonctions ou un réaménagement du Parc des Sports ? Le projet de rénovation de l'Hôtel-de-Ville est-il à ce point prioritaire ?

Mme Dominique-Anne Kirchhofer se dit également perplexe face aux améliorations qui concernent les employés communaux. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier de locaux agréables et fonctionnels, mais est-il vraiment nécessaire d'installer des douches au rez-de-chaussée, de dépenser CHF 413'000.00 pour du mobilier et de prévoir un espace de 20m² par poste de travail ? Seuls 3 dicastères sur 7 pourront bénéficier de ces améliorations puisque il n'est plus prévu que l'Office de la population réintègre l'Hôtel-de-Ville.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer s'inquiète du montant de la dépense qui aura un impact important sur les finances de la Ville, surtout quand elle lit dans le rapport de commission, en page 7, que *la rigueur de gestion et le respect des coûts de l'ouvrage sont de première importance*.

Les travaux de rénovation sont souvent plus délicats à mener que de construire du neuf et la rénovation (surtout de bâtiments anciens) amène son lot de surprises et d'imprévus qui finissent par faire exploser le budget initialement prévu. Compte tenu du montant important du crédit demandé, un dépassement n'est tout simplement pas envisageable. La commission a relevé implicitement ce risque concret lorsqu'elle demande à la Municipalité et aux acteurs de la réalisation d'assurer une bonne gestion financière du projet. Elle suggère même l'appui d'un tiers indépendant.

Sans aller si loin et pour éviter que la facture de ce projet ne soit alourdie par le paiement d'honoraires à des tiers, Mme Dominique-Anne Kirchhofer demande que la Municipalité renseigne régulièrement (par exemple tous les 4 à 6 mois) le Conseil communal sur l'état de l'avancement des travaux, sur l'aspect financier du chantier et sur la bonne gestion du crédit qui va être voté. Elle estime que la Municipalité est en mesure de prendre cet engagement sans qu'il ne soit nécessaire de déposer formellement un amendement.

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** remercie tous les acteurs et actrices qui se sont investis dans la recherche d'une solution pour la rénovation de ce bâtiment historique. Les préavis précédents sur ce sujet avaient fait l'objet de refus du Conseil communal. Elle remercie également la commission qui a pris le temps d'analyser le projet architectural, de poser des questions techniques et de traiter ce dossier avec célérité. Elle félicite également la Commission des finances qui a analysé la portée financière de ce projet et qui a donné son accord, estimant que la commune a les reins assez solides pour assumer ce coût.

Le projet présenté aujourd'hui est le travail d'une équipe composée de municipaux, de chefs de service et du personnel de l'administration communale car la principale remarque qui avait été faite lors des précédents préavis était qu'il manquait cette vision prospective et d'avenir en ce qui concerne l'évolution des besoins de l'administration communale.

Les autorités de la Ville de Morges ont reçu un héritage historique et certaines rénovations s'imposent afin de pouvoir le transmettre aux générations suivantes.

Ce préavis est un dossier sensible et complexe, au même titre que tout ce qui implique une dépense financière, une rénovation historique et patrimoniale conjugée à d'importants problèmes énergétiques et de vétusté. C'est pourquoi la Municipalité s'est entourée d'une équipe pour accompagner ces travaux, pour chercher des économies, contenir les dépenses et identifier les éventuelles surprises qui pourraient survenir.

Il est vrai que le coût de cette rénovation est important et c'est pourquoi il a été prévu de longue date. En son temps, la Municipalité avait donné suite à la proposition du Groupe libéral de vendre une partie des actions de la Romande Energie et d'en affecter un certain montant pour cette rénovation.

La Municipalité accepte l'ensemble des vœux de la commission et des informations financières et sur l'avancement du chantier seront données régulièrement.

Mme Sylvie POUSAZ se déclare surprise par ce préavis et annonce qu'elle n'en soutiendra pas les conclusions. En 2008, la Direction des infrastructures, énergies et espaces publics ainsi que celle du patrimoine ont déménagé à Riond-Bosson 14. En 2009, l'Office de la population a déménagé à St-Louis 9 (ce qui devait être provisoire en attendant la rénovation de l'Hôtel-de-Ville mais qui, d'après le rapport de commission, est définitif). En 2010, il y a eu l'acquisition de Riond-Bosson 3. En 2013, il devrait y avoir normalement la construction du poste de Police à la Gare et la transformation de la Maison de Seigneux.

Mme Sylvie Pousaz estime que le montant de CHF 9'580'000.00 pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville est une dépense disproportionnée et encourage les membres du Conseil communal à refuser les conclusions du préavis.

M. Yvan CHRISTINET remarque que le rapport de Gestion 2010 indiquait que le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville n'était pas classé A+, consommait une certaine quantité d'énergie et qu'il était temps d'améliorer ce point. Morges, Cité de l'énergie, se doit de rénover ce bâtiment à court terme.

Le projet présenté indique que les charges énergétiques seront divisées par 2 et aideront à assainir nos finances à long terme. Ce projet peut présenter certains aspects qui peuvent paraître luxueux. Cependant, une mise aux normes et une réorganisation des locaux de 2 bâtiments classés "monuments historiques" ne sont pas chose aisée. Ce montant de CHF 9'580'000.000 n'est pas une simple dépense, mais au contraire un entretien du patrimoine communal donc un investissement avec pour résultat un bâtiment plus fonctionnel et plus économe en énergie.

De plus, ce ne sont pas CHF 9'580'000.000 qui vont être déboursés mais un peu moins de la moitié étant donné qu'une partie de cette somme sera prélevée sur le fonds prévu pour la rénovation de ce genre de bâtiments.

Le Groupe des Verts estime que ce projet est sensé. Des locaux bien aménagés sont synonymes d'une meilleure qualité de vie pour les employés et un meilleur confort pour les usagers. Un simple calcul montre que le montant qui reste à charge de la commune représente la somme modique de CHF 1.00 par mois et par habitant sur 30 ans. Morges peut-elle supporter cette charge pour le maintien de son patrimoine ?

M. Frédéric AMBRESIN a bien entendu la perplexité de Mme Dominique-Anne Kirchhofer mais ne comprend pas que l'on puisse opposer des projets tels que la piscine couverte ou le réaménagement du Parc des Sports à celui de la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, puisqu'ils sont tous prévus dans le programme de législature et que l'un n'empêche pas l'autre.

Il remercie la Municipalité d'avoir prévu l'installation de douches lors de cette rénovation car c'était un vœu qu'il avait déposé en son temps afin que les employés qui se déplacent à vélo puissent se rafraîchir.

Il trouve étonnant la réaction de Mme Sylvie Pousaz, notamment en ce qui concerne l'Office de la population. Il était en effet prévu que ce service réintègre l'Hôtel-de-Ville, mais est-il réellement moins bien là où il se trouve actuellement, plus proche de la Police avec laquelle il a de nombreuses interactions ?

Par rapport au montant demandé, M. Frédéric Ambresin remarque également qu'un fonds a été constitué, notamment suite à la vente d'actions de la Romande Energie. La Ville de Morges a donc les moyens d'entreprendre cette rénovation et la Commission des finances l'a confirmé. Cet investissement a été prévu puisque cela fait un certain nombre d'années que l'on en parle et il encourage les membres Conseil communal à accepter les conclusions du préavis.

La discussion n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente avec 9 avis contraires et 8 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de CHF 9'580'000.00, subventions non déduites, pour les travaux de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel-de-Ville ainsi que les travaux pour le relogement de l'administration au Collège des Jardins ;
2. de dire que le montant de CHF 4'482'000.00 sera prélevé du "Fonds de réserve pour la rénovation du patrimoine bâti" en guise de financement partiel du présent crédit de construction ;

3. de dire que le solde de CHF 5'098'000.00 sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 169'930.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.

[N° 45/12.11](#) *Municipalité en corps*

Objet: Budget de l'exercice 2012.

Mme Maria Grazia VELINI, présidente de la Commission des finances, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Au nom de la Municipalité, **M. le Municipal Eric ZUGER** remercie la Commission des finances pour l'important travail fourni.

Le Service des finances a étudié le 2^e amendement concernant le Service dentaire scolaire et estime correct de faire en sorte que les charges et les revenus de ce poste soient équilibrés. Il constate cependant que la forme proposée n'est pas optimale car la charge d'amortissement devrait être inscrite dans un autre compte. Il suggère à la Commission des finances de supprimer cet amendement et en propose 2 autres :

- De diminuer de CHF 26'600.00 le compte 56000.3312.00 (Service dentaire, p.64) "amortissement dépenses d'investissement" et de le porter à CHF 0.00 ;
- D'augmenter de CHF 26'600.00 le compte 59062.3312.00 (Beausobre 1, collège et administration, p. 46) "Amortissement du bâtiment" et de le porter à CHF 168'575.00.

La Municipalité accepte les 2 autres amendements proposés par la Commission des finances.

Avec cette modification, le budget ordinaire de la Commune pour 2012 présente un excédent de charges de CHF 4'686'686.00.

Mme Maria Grazia VELINI demande une suspension de séance.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER remarque qu'il est particulièrement rare que la Municipalité propose elle-même des amendements et ce cas n'est pas prévu par le RCC. La Commission des finances doit proposer elle-même ces amendements et il s'étonne que la discussion entre cette dernière et le Service des finances n'ait pas eu lieu avant la rédaction du rapport.

M. Frédéric AMBRESIN rappelle que selon l'article 72 du RCC une demande de suspension de séance doit être soutenue par le cinquième des membres présents.

M. le Municipal Eric ZUGER explique que le travail a été effectué dans la stricte séparation des pouvoirs et que c'est au moment où le Service des finances a reçu le rapport définitif qu'il a constaté que cet amendement n'était pas optimal. Après discussion et analyse des pièces comptables, Mme Maria Grazia Velini lui a demandé de préparer 2 amendements afin de pouvoir en discuter avec les membres de la Commission et les présenter au Conseil communal. La Municipalité n'a donc fait qu'une suggestion pour rétablir une erreur qui s'était glissée dans son préavis et dans ses comptes.

M. Jacques-Alain DUFAUX constate que la Commission des finances s'est réunie à 4 reprises. Pour cette commission, de même que pour celle de gestion, des suppléants sont nommés et il s'étonne qu'un commissaire ou son suppléant n'ait participé à aucune de ces séances. Il espère que l'un des 2 est présent ce soir afin que ladite commission puisse débattre au grand complet.

Au vote, plus du cinquième des membres présents accepte une interruption de séance de 10 minutes.

Suite à cette suspension de séance, un nouvel appel est effectué.

18 conseillères et conseillers sont absents,
82 sont présents.

Mme Maria Grazia VELINI, à l'unanimité des membres de la Commission des finances présents, soumet les modifications suivantes aux conclusions du rapport de commission :

- Suppression de l'amendement N° 2 : d'augmenter de CHF 26'600.00 le compte 56000.4524.01 (Service dentaire, page 64) "Refacturation du solde à l'ASIME" et de le porter à CHF 432'000.00 ;
- L'amendement N° 3 devient le N° 2 ;
- Ajout d'un amendement N° 3 : de diminuer de CHF 26'600.00 le compte N° 56000.3312.00 (Service dentaire, p.64) "amortissement dépenses d'investissement" et de le porter à CHF 0.00 ;
- Ajout d'un amendement N° 4 : d'augmenter de CHF 26'600.00 le compte 59062.3312.00 (Beausobre 1, collège et administration, p. 46) "Amortissement du bâtiment" et de le porter à CHF 168'575.00 ;
- Modification du point N° 2 : d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2012 présentant un excédent de charges de CHF 4'686'686.00.

Le Président propose de passer en revue le budget 2012 par dicastère et demande à chaque intervenant de mentionner la page et N° du compte concernés par son intervention :

Pages 3 à 9 : Généralité du préavis N° 45/10.11 : aucune question.

Page 10 à 14 : charges et revenus par nature et par direction :

M. Stéphane DEWARRAT (p. 12, ligne 400 – Impôts s/revenu, fortune et impôt personnel) s'étonne de constater, à la lecture du rapport de la Commission des finances, en pages 10 et 11, qu'il y aura près de 900 habitants supplémentaires à Morges à fin 2012 et que ce calcul ne devrait tenir compte que de l'augmentation prévue des logements, sans cumul avec la progression de la population vaudoise selon les indications du SCRIS.

Cette augmentation de la population pour fin 2012 est-elle due à l'augmentation de 1,5 %, donc 227 habitants supplémentaires ou au calcul mentionné (200 x 2,2) donc 440 habitants supplémentaires ? Cela fait une différence de 500 habitants et un montant de presque CHF 1 million en moins sur la prévision des revenus.

M. le Municipal Eric ZUGER répond qu'effectivement les chiffres utilisés pour cette évaluation n'étaient pas tout à fait adéquats. La construction budgétaire est un exercice délicat et complexe et il semble utile d'indiquer la procédure suivie pour déterminer les recettes fiscales des personnes physiques.

Les éléments suivants ont été pris en compte :

- Les comptes 2010 (seul élément fiable) ;
- Le budget 2011 ;
- Un bouclage intermédiaire des recettes fiscales (établi à fin août 2011) ;
- Un 2^e bouclage intermédiaire des recettes fiscales (établi à fin octobre 2011) ;
- La réforme de l'organisation policière pour cette année, avec le passage du taux de 66,5 % à 68,5 % ;
- L'estimation trimestrielle de l'évolution des salaires nominaux faite par l'Office fédéral de la statistique (elle était de 1,7 % au 2^e trimestre 2011 mais, par prudence, c'est le chiffre de 1,5 % qui a été utilisé) ;
- L'évolution de la population selon les données de l'Office de la population et des permis de construire délivrés par la Police des constructions.

M. Eric Züger donne encore quelques explications de la page 26 du budget, ligne 21000.4001.00 – Impôt sur le revenu personnes physiques :

Le budget 2011 prévoyait un montant de CHF 27'475'000.00, correspondant à un taux de 66,8 %. Le bouclage réalisé fin octobre indiquait un montant de CHF 27'587'000.00. Cela montre que le budget 2011 sera respecté et qu'il y aura même une légère progression. C'est d'après ce chiffre que le budget 2012 a été établi. Le passage du taux de 66,5 % à 68,5 % représente un montant supplémentaire de CHF 830'000.00. L'évolution des salaires nominaux présente une augmentation de CHF 426'500.00. En définitif, les recettes fiscales des personnes physiques sur le revenu s'élèvent à CHF 28'848'000.00.

Il reste encore le facteur de la population qui, il est vrai, a été surestimé dans le préavis. Il faut en effet tenir compte d'un chiffre réaliste de 2 à 3 % pour les années 2011 et 2012 et prévoir un montant de CHF 700'000.00. L'addition de CHF 28'848'000.00 et de CHF 700'000.00 donne un total de CHF 29'548'000.00, ce qui est assez proche du chiffre proposé dans le budget 2012.

Le budget, une fois réalisé, est présenté à la Municipalité pour acceptation et cette dernière estime que la construction budgétaire établie pour déterminer les recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques devrait correspondre à la réalité.

Page 15 à 23 : Administration générale, culture et promotion :

Mme Esther BURNAND (p. 15, ligne 10000.3003.00 – Jetons de présence Conseillers communaux et scrutateurs) remarque que le budget 2011 prévoit CHF 49'000.00 et que l'augmentation des jetons porte sur 6 mois. La même somme est prévue pour 2012 mais l'augmentation des jetons porte sur 12 mois. A-t-on pris de l'avance avec 2011 ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que cette ligne ne porte pas uniquement sur les jetons de présence des Conseillers communaux mais également sur ceux des scrutateurs. Il y aura passablement moins de scrutins en 2012 (élection cantonale) qu'en 2011 (élections communale et fédérale).

Mme Esther BURNAND (p. 20, ligne 15112.3653.09 – Musée Alexis-Forel, subside selon convention – avec annexe en p. 76) souhaite que l'augmentation d'un taux d'occupation d'un employé soit signalé au Conseil communal autrement que par une simple ligne au budget.

Mme la Syndique Nuria GORRITE explique qu'il ne s'agit pas d'un employé communal mais d'un collaborateur du Musée Alexis-Forel qui est une association privée que la Municipalité subventionne. Par conséquent, le Conseil communal n'est pas amené à se prononcer sur l'augmentation de la dotation en personnel. En revanche, au travers de l'acceptation du budget, il se prononce sur la proposition que fait la Municipalité d'augmenter la subvention à cette association avec laquelle une convention a été signée. L'article 2 de cette convention précise que le montant de cette subvention est soumis à l'acceptation du budget par le Conseil communal.

Page 24 à 28 : Finances, assurances, informatique et contrôle de gestion : aucune question.

Page 29 à 32 : Sécurité publique et protection de la population : aucune question.

Page 33 à 50 : Patrimoine : aucune question.

Page 51 à 62 : Infrastructures, énergies et espaces publics : aucune question.

Page 63 à 71 : Jeunesse, sécurité sociale et logement : aucune question.

Page 72 à 73 : Aménagement du territoire et développement durable : aucune question

Page 74 à 97 : Récapitulation, renseignements complémentaires, budget des dépenses d'investissement 2012, personnel communal, Fonds Wagner et Fonds Nelly de Beausobre : aucune question.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER constate que les budgets des 3 derniers exercices étaient déficitaires et que, finalement, les comptes ont été bénéficiaires. A voir les estimations et les boucllements intermédiaires, les bons résultats de 2010 vont probablement se répéter pour 2011.

Il n'en sera certainement pas de même pour 2012 et M. Jean-Hugues Busslinger a de la peine à partager l'optimisme de la présidente de la Commission des finances, lorsqu'elle dit que le budget est raisonnable et que, malgré une conjoncture difficile, il ne faut pas céder au pessimisme. Les perspectives économiques ne sont pas très bonnes. Au Grand Conseil, des voix de gauche s'élèvent pour réclamer des plans d'intervention afin de sauver le tissu industriel. Malgré cela, le budget prévoit une participation supplémentaire des entreprises de plus de CHF 2 millions par rapport aux comptes 2010.

Le déficit prévu pour 2012 de près de CHF 4'700'000.00 équivaut à la moitié de la rénovation de l'Hôtel-de-Ville et présente le risque de ne pas être compensé par des bonnes surprises au niveau des comptes, comme ces années précédentes.

Face à ces inquiétudes, M. Jean-Hugues Busslinger dit avoir de la peine à voter un budget à ce point déficitaire. Il est conscient qu'il y a certains besoins et qu'il n'est pas possible de tout maîtriser. Il faut néanmoins se poser la question des moyens et prendre une décision : soit on réduit les besoins, soit on augmente les moyens avec, par exemple, une hausse d'impôts.

Le Groupe PLR et Vert'libéraux ne peut se satisfaire d'un tel budget et le refusera. M. Jean-Hugues Busslinger encourage les membres du Conseil communal à faire de même.

Mme Maria Grazia VELINI comprend que pour certains le rapport de la commission n'est pas assez pessimiste. Elle rappelle que le budget a été élaboré il y a déjà un certain temps et que la situation économique mondiale évolue tous les jours. La vision de certains spécialistes n'est en effet pas rassurante. Mme Maria Grazia Velini constate cependant que ces crises sont cycliques, très rapprochées et touchent particulièrement les marchés boursiers. Ce sont principalement les entreprises en relation commerciale avec la zone Euro qui seront touchées. Le tissu économique morgien est formé de sociétés dont les activités sont locales et qui ne sont pas soumises à ces fluctuations. Pour suivre les évolutions du marché, il faudrait réadapter le budget tous les jours.

Comme pour les années précédentes, le budget pour l'année 2012 présente un déficit. La Municipalité a fait des efforts afin de maîtriser ses charges de fonctionnement. Mme Maria Grazia Velini est membre de la Commission des finances depuis 6 ans et attend toujours les retombées négatives des différentes crises. Il ne faut bien sûr pas prendre ce déficit à la légère, mais il faut être constructif et faire confiance à la bonne gestion de la Municipalité qui travaille en toute transparence. Elle cite encore une phrase de M. le Président du Conseil d'Etat Pascal Broulis : *ce n'est pas en 2012 que les effets de la crise actuelle vont être ressentis.*

Mme Maria Grazia Velini encourage les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions amendées du rapport de la Commission des finances.

M. Eric DECOSTERD se déclare surpris de l'intervention du Groupe PLR et Vert'libéraux car lors du vote final au sein de la Commission des finances, les représentants de ce groupe ont accepté le rapport. Les 2 abstentionnistes étaient des membres de l'Entente Morgienne. Il regrette que M. le Municipal Eric Züger n'ait pas fourni à la Commission des finances les importantes explications précédemment données.

Lors de l'établissement du budget, les seuls chiffres fiables dont la Municipalité dispose sont ceux qui concernent l'année écoulée et trop souvent les budgets sont comparés entre eux. Pour 2012, il a été dit que le budget a été élaboré avec prudence mais sans céder au pessimisme puisque le déficit se réduit de 14,13 % par rapport à celui de 2011. Sachant que les budgets sont par définition toujours faux, ne faut-il pas mettre en doute l'intérêt d'une telle information ? Si les comptes 2011 sont positifs, la réduction du déficit de 14,13 % entre les budgets 2011 et 2012 devient une notion assez anecdotique.

Durant la dernière législature, la Municipalité a systématiquement établi des budgets déficitaires pour finalement présenter des comptes positifs, résultats principalement dus à des rentrées fiscales supérieures aux prévisions. Ce sont donc les morgiens qui ont payé plus d'impôts mais pas la commune qui en a dépensé moins.

Les informations données ce soir et lors des séances de la Commission des finances ont été bien documentées. L'augmentation des revenus fiscaux est estimée à 4,8 % grâce, entre autre, à une augmentation générale des salaires et de la population morgienne. Néanmoins, la Municipalité nous informe que les prévisions et estimations, valables au moment de l'élaboration du budget, sont susceptibles d'évoluer et qu'actuellement la tendance montre une péjoration des perspectives. Faut-il alors continuer avec un tel budget et utiliser la conjoncture pour expliquer un éventuel déficit plus important ou alors faut-il ouvrir la discussion sur certaines mesures à prendre en cas de besoin ? Les constats qui sont donnés par les médias devraient quand même inciter à la réflexion et M. Eric Decosterd peine à comprendre cette politique qui consiste à ne pas tenir compte de ces prévisions négatives.

Cette nouvelle législature est marquée par de nombreuses incertitudes conjoncturelles et par des risques financiers pour notre Ville tels que la stagnation des rentrées fiscales, l'accroissement de la facture sociale et la diminution des bénéfices des entreprises. M. Eric Décosterd espérait une communication écrite ou orale de la Municipalité ou de la Commission des finances afin de partager avec les membres du Conseil communal l'analyse de la situation actuelle et les préoccupations pour 2012.

Ce budget a certes été établi avec des données connues à l'époque. Cependant la situation évolue très rapidement dans la mauvaise direction et notre réaction est de nous voiler la face. A cause de ce manque d'adaptabilité et de questionnement, M. Eric Décosterd déclare qu'il s'abstiendra lors de ce vote.

M. le Municipal Eric ZUGER admet que la conjoncture actuelle est certainement un indicateur de ce qui pourrait se passer en 2012. Mais comme pour le problème de l'insécurité, certains éléments sont factuels et d'autres émotionnels.

Le 30 novembre 2011, le CREA estimait que pour 2012 la variation du PIB serait de - 0,4 %. Cela s'appelle une récession. D'autres instituts font également des évaluations, comme le SECO qui annonce une variation de + 0,9 %, l'UBS de + 0,8 %, le Crédit Suisse de + 0,5 %, le BAK de + 0,8 %, le KOF de + 1,5 %, le FMI de + 1,4 % et l'OCDE de + 1,8 %. Il ne faut pas toujours tenir compte du chiffre le plus mauvais ou le meilleur pour essayer de voir la direction dans laquelle on va. M. Eric Züger comprend l'abstention de M. Eric Décosterd face à ces incertitudes.

Le budget reste une projection et l'on peut dire que, depuis que l'on construit des budgets, le hasard a été remplacé par l'erreur. En effet, les comptes sont généralement différents du budget. La Municipalité a essayé d'être sincère lors de l'établissement de ce budget et elle ne peut qu'encourager les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions amendées du rapport de la Commission des finances.

M. Bastien MONNEY remercie la présidente de la Commission des finances pour son travail et pour la qualité de son rapport.

Les commissaires ont étudié ce budget, posé de nombreuses questions aux différents dicastères et déposé 3 amendements. Après de multiples séances, la Commission des finances a rendu son rapport qui a été accepté par 6 voix et 2 abstentions. M. Bastien Monney se déclare surpris que le Groupe PLR et Vert'libéraux encourage aujourd'hui à refuser ce budget qui répond de manière appropriée à la situation actuelle et qui a été établi avec discernement. Le Groupe SPI le soutiendra et encourage les membres du Conseil communal à faire de même.

La discussion n'est plus demandée.

Au vote

L'amendement N° 1 : d'augmenter de CHF 120.00 le compte 35032.3186.00 (Kiosque à musique Parc de l'Indépendance, p.41) "Assurance incendie bâtiment" et de le porter à CHF 120.00

est accepté à une majorité évidente avec 16 abstentions.

L'amendement N° 2 : de diminuer de CHF 2'000.00 le compte 41200.4804.00 (Energie, p. 72) "Prélèvement au fonds d'encouragement" et de le porter à CHF 174'600.00

est accepté à une majorité évidente avec 13 abstentions.

L'amendement N° 3 : de diminuer de CHF 26'600.00 le compte 56000.3312.00 (Service dentaire, p.64) "amortissement dépenses d'investissement" et de le porter à CHF 0.00

est accepté à une majorité évidente avec 14 abstentions.

L'amendement N° 4 : d'augmenter de CHF 26'600.00 le compte 59062.3312.00 (Beausobre 1, collègue et administration, p. 46) "Amortissement du bâtiment" et de le porter à CHF 168'575.00

est accepté à une majorité évidente avec 18 abstentions.

Au vote :

Les conclusions du rapport ainsi amendé sont acceptées par 47 voix contre 23 et 10 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2012 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'apporter les amendements techniques suivants au budget 2012 :
 - 1) d'augmenter de CHF 120.00 le compte 35032.3186.00 (Kiosque à musique Parc de l'Indépendance, p.41) "Assurance incendie bâtiment" et de le porter à CHF 120.00 ;
 - 2) de diminuer de CHF 2'000.00 le compte 41200.4804.00 (Energie, p. 72) "Prélèvement au fonds d'encouragement" et de le porter à CHF 174'600.00 ;

- 3) de diminuer de CHF 26'600.00 le compte 56000.3312.00 (Service dentaire, p.64) "amortissement dépenses d'investissement" et de le porter à CHF 0.00 ;
 - 4) d'augmenter de CHF 26'600.00 le compte 59062.3312.00 (Beausobre 1, collège et administration, p. 46) "Amortissement du bâtiment" et de le porter à CHF 168'575.00.
2. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2012 présentant un excédent de charges de CHF 4'686'686.00 ;
 3. de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

N° 46/12.11 *Municipalité en corps*

Objet: Détermination d'un plafond d'endettement et d'un plafond pour les cautionnements.

Mme Maria Grazia VELINI, présidente de la Commission des finances, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER rappelle qu'il y a 5 ans la dette communale était comprise entre CHF 100 et 105 millions. La Municipalité avait présenté un plafond d'endettement de CHF 135 millions. Un référendum avait été lancé et avait été soutenu par la population morgienne.

Depuis, les comptes ont à chaque fois été positifs, il y a eu une certaine retenue dans les investissements et la situation financière s'est améliorée. Grâce au travail de la Municipalité, la dette communale est actuellement de CHF 64 millions. Malgré cela, le plafond d'endettement proposé ce soir est de CHF 124 millions, soit pratiquement le double de la dette actuelle, et ce malgré des perspectives financières plutôt mauvaises. Les taux d'intérêts vont très certainement remonter et les intérêts que la commune aurait à payer avec un taux à 5 % seraient égaux à sa marge d'autofinancement.

Dans la conjoncture actuelle, donner l'autorisation de doubler la dette est un signal négatif. Il ne s'agit pas de stopper les investissements et le développement de la Commune ni de renoncer à certains projets qui verront probablement le jour en fin de législature. Il s'agit d'être raisonnable et M. Jean-Hugues Busslinger dépose l'amendement suivant :

De modifier le point 1 des conclusions du préavis comme suit :

- d'adopter un plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de **CHF 110 millions** pour la période législative du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 ;

Les autres points ne subissent aucun changement.

M. le Municipal Eric ZUGER explique que Morges est une ville qui va s'agrandir. Il y a 5 ans, le plafond d'endettement demandé s'élevait à CHF 135 millions. Suite au référendum, il a été réduit à CHF 124,5 millions. Il est demandé aujourd'hui de le réduire à CHF 110 millions. A ce rythme, même la rénovation des infrastructures, des bâtiments, etc. ne sera plus possible d'ici quelques années. Ce n'est pas ainsi qu'il faut gérer une collectivité publique.

En comparant le budget de fonctionnement (CHF 115 millions) avec le plafond d'endettement (CHF 124,5 millions), on obtient un ratio de 1,08. Pour Renens, ce chiffre est de 2,15, pour Nyon de 1,5, pour Yverdon de 1,18, pour Vevey de 1,6 et pour Lausanne de 1,5. Avec la proposition de M. Jean-Hugues Busslinger, le ratio de Morges se situerait aux environs de 0,9, ce qui n'est pas réaliste.

M. le Municipal Eric Züger encourage les membres du Conseil communal à soutenir le plafond d'endettement proposé par la Municipalité.

Mme Maria Grazia VELINI relève que la Commission des finances est composée de 11 membres, que la droite y est majoritaire et que lors du vote il n'y a pas eu d'avis contraires. La Ville de Morges est le chef-lieu du District et doit évoluer. Elle estime qu'il faut rester positif.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER explique que cet amendement propose de réduire le plafond d'endettement à CHF 110 millions et non à CHF 0.00, ce qui laisse tout de même une marge de CHF 50 millions. Au début de la précédente législature, lors de la diminution du plafond d'endettement de CHF 135 millions à CHF 124,5 millions, la marge était alors de CHF 25 millions. En acceptant l'amendement proposé aujourd'hui, il sera encore possible d'entretenir les infrastructures de la Ville.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer invite les membres du Conseil communal à faire preuve de prudence dans la conjoncture actuelle et à soutenir cet amendement. La dette a sensiblement diminué, ce qui permet d'abaisser le plafond d'endettement.

Mme la Syndique Nuria GORRITE explique que le plafond d'endettement a été élaboré pour la première fois il y a 5 ans et que cet objet a amené des divergences d'appréciation sur le montant maximum qui pouvait être admis pour une Ville comme la nôtre. Le débat a été porté sur la place publique et c'est une position conservatrice qui a triomphé dans les urnes. La Municipalité s'est adaptée à cette volonté populaire et a maintenu ses engagements. Durant ces dernières années, la dette de Morges n'a cessé de diminuer grâce à une très bonne conjoncture générale, à une bonne maîtrise des charges ainsi qu'à des taux d'intérêts favorables.

L'argent n'est pas un objectif mais un moyen. Morges doit se préparer à réaliser l'ensemble des mesures du projet d'agglomération qu'elle a acceptées et dont le montant est estimé à 20 millions pour la 1^{re} étape. Il s'agit d'infrastructures de transports, de plans partiels d'affectation actuellement en cours de révision, avec des objectifs de densification, que ce soit dans le secteur du logement ou dans celui de la création d'entreprises. Ces projets nécessitent des moyens financiers qui permettront d'accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux emplois, synonymes de recettes fiscales. Investir aujourd'hui c'est garantir une stabilité fiscale.

Dans les années 90, nous avons déjà traversé une crise comme nous nous apprêtons à le faire. Le chômage avait explosé de manière plus importante que ce qui est annoncé aujourd'hui. La Ville de Morges avait atteint un endettement qui était proche de CHF 140 millions. Malgré cela, le taux d'imposition est resté stable. Dans ces mêmes années, nos prédécesseurs ont investi et se sont lancés dans des projets de grande envergure, comme le Théâtre et les infrastructures sportives de Beausobre ou l'aménagement de la Grand-Rue. Il s'agit maintenant de réaliser des projets d'agglomération. Notre Ville est en concurrence avec d'autres cités et si elle veut rester attractive, il faut aller de l'avant.

Mme la Syndique Nuria GORRITE encourage les membres du Conseil communal à accepter la stabilité du plafond d'endettement.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER comprend dans ces propos que pour une diminution du plafond d'endettement de CHF 15 millions, l'avenir de Morges serait catastrophique. La 1^{re} phase du Plan d'agglomération devrait se réaliser lors de cette législature et au début de la prochaine. La 2^e phase est prévue pour les années 2020 à 2030. Il rappelle que l'objet en discussion ne concerne que la législature en cours. Les grands développements tels que la 3^e voie entre Lausanne et Genève, le grand contournement autoroutier ou encore l'aménagement de trams interviendront plus tard.

Il ne s'agit nullement de mettre en péril le développement de Morges et M. Jean-Hugues Busslinger se déclare surpris par une réaction aussi véhémente pour ces CHF 15 millions qui représentent environ 10 % du plafond d'endettement. Ce dernier, tel qu'amendé, octroie tout de même CHF 50 millions de dépenses durant la législature, plus la marge d'autofinancement qui se situe à environ CHF 6 millions par année. CHF 80 millions pour que la Ville Morges puisse se développer, est-ce vraiment vouloir étrangler notre collectivité ?

M. Jean-Hugues Busslinger encourage les membres du Conseil communal à soutenir son amendement et à donner ainsi un signal de modération, de raison et de responsabilité.

M. Laurent BEAUVERD explique qu'en période de crise c'est aux collectivités publiques de lancer de gros projets et soutenir ainsi le tissu économique local. La Municipalité doit pouvoir soumettre de tels projets au Conseil communal, lequel doit avoir la possibilité de se déterminer sur leur investissement et ainsi garder une maîtrise totale des coûts. M. Laurent Beauverd encourage les membres du Conseil à voter le plafond d'endettement tel que proposé par la Municipalité.

M. le Municipal Eric ZUGER relève que d'après M. Jean-Hugues Busslinger la Commune de Morges a de l'argent puisqu'elle a de l'autofinancement. Avoir de l'autofinancement signifie que les charges sont couvertes par les recettes. M. Jean-Hugues Busslinger a donc changé d'avis depuis la discussion portant sur le budget, quand il annonçait que la période future allait être catastrophique.

Concernant les futurs investissements, la Municipalité s'est concentrée sur les projets indispensables, ce qui correspond à un montant de CHF 40 millions. Malgré cela, elle propose un plafond d'endettement de 124,5 millions, ceci pour faire face aux montants déjà votés par le Conseil communal qui s'élèvent à CHF 19 millions et pour prévoir le développement de la Ville de Morges. Une augmentation de 100'000 habitants est prévue dans le Canton ces 10 prochaines années, il s'agit de s'y préparer et ce n'est pas en diminuant le plafond d'endettement qu'il sera possible de le faire.

La Municipalité propose la stabilité et encourage les membres du Conseil communal à accepter les conclusions du préavis.

La discussion n'est plus demandée.

Au vote

l'amendement proposant de modifier le point 1 des conclusions du préavis comme suit :

- d'adopter un plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de CHF 110 millions pour la période législative du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016

est refusé par 43 voix contre 31 et 6 abstentions.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées par 43 voix contre 22 et 13 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le renouvellement du plafond d'endettement brut (niveau 1) à hauteur de CHF 124.5 millions pour la période législative du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016 ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement brut atteigne le montant fixé au point 1 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC) ;
4. d'adopter le renouvellement du plafond pour les cautionnements et autres formes de garanties à hauteur de CHF 25 millions pour la période législative du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016.

7. **Motion Egon Loehlé "Préserver le paysage de Morges et optimiser les projets de piscine couverte et de parking souterrain" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

Chaque membre du Conseil communal a reçu une [réponse écrite de la Municipalité](#), laquelle s'oppose à la prise en considération de cette motion.

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée à l'unanimité avec 17 abstentions.

8. **Postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles" – Dépôt et développement**

Mme Magali ZUGER donne lecture de ce postulat dont le texte figure en annexe 1 du procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

9. **Réponse de la Municipalité aux questions en suspens**

M. le Municipal Denis PITTET apporte un complément de réponse [aux questions posées par Mme Esther Burnand concernant l'éclairage intempestif au Centre de vie enfantine de "Sylvana"](#).

Ce nouveau Centre de vie enfantine est certifié "Minergie-eco" et répond, en complément aux standards "Minergie", aux exigences d'une construction saine et écologique. Le cahier des charges pour ce type de constructions est drastique et impose des solutions avant-gardistes difficilement conciliables avec les produits disponibles sur le marché. Le degré d'excellence requis pose parfois problème mais permet le développement de nouvelles techniques de construction.

Dans un 1^{er} temps, ce concept d'éclairage mi-automatique, mi-manuel a d'abord révélé ses limites quant à la bonne manipulation des interrupteurs par les utilisateurs. Les instructions nécessaires leur ont été données.

Dans un 2^e temps, de réels dysfonctionnements techniques provenant des luminaires, mais aussi des détecteurs, ont été constatés. Le diagnostic de ces pannes a été long et ardu mais les appareillages défectueux ont pu être corrigés ou changés sous garantie. Ces problèmes sont réglés mais il n'est toutefois par exclu que d'autres dysfonctionnements apparaissent et, si tel est le cas, les corrections seront faites aux mêmes conditions de garantie.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond aux [questions posées par M. Christian Schwab le 9 novembre 2011](#) en relation avec les modifications intervenues dans la législation sur la prévoyance professionnelle au 1^{er} janvier 2011.

L'article 48 de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) régit l'âge minimum de la retraite. Celui-ci est fixé à 58 ans. Il ne s'agit pas, au sens de la loi, d'une retraite anticipée car l'article 1, lettre i, chiffre 6 de l'OPP 2 (Ordonnance sur la prévoyance professionnelle) prévoit que "*les règlements des institutions de prévoyance ne peuvent pas prévoir d'âge de retraite inférieur à 58 ans*". La CIP avait déjà anticipé ce changement légal lors de la révision de ses statuts en 2008, car précédemment l'âge était fixé à 57 ans.

L'article 51 de la CIP règle la pension anticipée. Une retraite anticipée au sens de cet article équivaut à demander une retraite alors que l'assuré n'a pas 36 années de cotisations avant l'âge terme de 62 ans.

Le personnel de Police de notre Commune, étant affilié à la CIP aux mêmes conditions que le reste du personnel communal, n'a jamais bénéficié d'un âge de départ à la retraite inférieur à 57 ans, respectivement 58 ans comme actuellement, alors que l'article 1, lettre i, chiffre b) de l'OPP2 le permettrait pour les employés chargés de sécurité publique.

Par conséquent, aucun collaborateur morgien n'est touché par les mesures évoquées par M. Schwab et chacun a pu planifier normalement sa retraite. D'ailleurs, ils peuvent planifier en toute connaissance de cause leur retraite lors d'un cours de préparation à la retraite où un spécialiste de la CIP intervient et répond à toutes les questions liées aux conditions de prévoyance.

Les dispositions de la convention collective de travail ainsi que le budget personnel 2012 sont en conformité avec les dispositions sur le 2^e pilier. Aucun montant particulier n'est à prévoir dans le budget.

Mme Esther BURNAND remercie M. Denis Pittet de sa réponse. Elle a en effet constaté que les proches voisins du Centre de vie enfantine de "Sylvana" ne sont plus dérangés par un éclairage intempestif la nuit. Elle regrette qu'il ait fallu 3 interventions et que cet éclairage nocturne ait duré environ une année.

10. Questions, vœux et divers

Au nom de l'Entente Morgienne, **M. Stéphane DEWARRAT** s'étonne de certaines indications temporelles et de l'agenda proposé dans le préavis N° 51/12.11 – demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre.

Il s'étonne également du traitement infligé à la commission concernant le préavis N° 38/9.10 - Adoption du Plan directeur communal (PDComm) et se dit surpris de certaines réponses de la Municipalité et qu'aucune mention ne soit faite :

- de la réponse donnée par Mme la Syndique Nuria Gorrite le 3 février 2010 (p. 80 du procès-verbal) en réponse à M. Bertrand Gilliard : le plan des circulations est pratiquement terminé [...] l'ensemble des réflexions concernant la problématique de la circulation et du stationnement a été étudié de manière simultanée ;
- de la réponse donnée par M. le Municipal Yves Paccaud le 4 mai 2011 (p. 1019 du procès-verbal) en réponse à Mme Catherine Hodel : une nouvelle étude est nécessaire, rendant les documents cités par Mme la Syndique Nuria Gorrite historiques.

L'Entente Morgienne attend un complément de réponse ainsi qu'une présentation des documents historiques et des études citées dans le préavis 51/12.11 lors de la présentation de la Municipalité à la commission le 12 janvier 2012.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond qu'il s'agissait du volet mobilité lié au PDComm qui allait être soumis plus tard et qui devait inclure l'analyse sommaire des grandes lignes directrices contenues dans cet important document. Actuellement, ces dernières doivent être validées sur leur principe puis être vérifiées en finesse et c'est l'objet du dépôt du préavis N° 51/12.11.

M. Antoine ANDRE constate que la Municipalité a utilisé des éclairages LED pour ses décorations de Noël et la félicite. Ce genre d'éclairage est beaucoup plus durable, moins polluant lors de sa construction, moins gourmand en électricité et plus facilement recyclable. Il est même meilleur que les ampoules économiques de dernière génération.

Dernièrement la ville d'Igis, située dans le canton des Grisons (8000 habitants et de 3 fois la superficie morgienne), a appliqué cette technologie à l'ensemble de son territoire. L'approbation d'un budget d'investissement de CHF 620'000.00 par le Conseil municipal a donné, fin 2010, le feu vert au démarrage de ce projet ambitieux. Actuellement, plus de 30 kilomètres de routes communales sont uniquement éclairées par des lampes LED. Cela permettra d'obtenir une réduction des coûts d'énergie et d'entretien qui passeront de CHF 110'000.00 à CHF 30'000.00 par an et la consommation d'énergie des infrastructures communales sera réduite de 20 % en un an. Le double que ce que le Conseil municipal s'était fixé comme objectif. De plus, la production de cette technologie se fait localement en Suisse.

M. Antoine André pose les questions suivantes :

- La Commune de Morges a-t-elle aussi une stratégie ou une volonté d'utiliser de manière globale cette technologie pour ses infrastructures ?
- En a-t-elle calculé les économies énergétiques et financières potentielles ?

A l'heure où les réserves d'énergies fossiles se raréfient et où le marché tarde à se lancer réellement dans les énergies renouvelables, il est probablement temps de prendre des décisions éclairées et lumineuses.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

M. Jean-Jacques AUBERT rappelle qu'une motion a été déposée il y a environ 2 ans sur ce même sujet.

M. Patrik FOUVY rappelle que la Commune de Morges s'est engagée depuis quelques années dans un processus de certification de ses forêts, afin de s'assurer que leur gestion respecte des critères économiques, écologiques et sociaux. Deux labels ont été obtenus : le 1^{er} issu de l'économie forestière et implantée principalement en Europe et le second qui a un caractère indépendant et mondialement connu.

De par son appartenance politique chez les Verts et en sa qualité de membre du comité de FSC Suisse, M. Patrik Fouvy remercie la Municipalité pour cette démarche.

Il souhaite connaître le processus que la Municipalité a mis en œuvre afin de s'assurer que les engagements pris par ces labellisations soient respectés. Il demande qu'elle mette rapidement en place les dispositions qui permettront qu'au moins 10 % des forêts puissent se développer naturellement, sans interventions humaines, pendant l'intégralité de leur cycle de vie (de 300 à 500 ans).

Actuellement, les arbres sont utilisés après 150 ans pour la production de biens et aucun endroit n'a encore été défini pour les laisser se développer naturellement.

M. le Municipal Denis PITTET répond que la Ville de Morges fait partie de la filière "bois" et l'ARCAM va débloquer un crédit pour cette certification. Il donnera quelques chiffres lors du prochain Conseil communal par rapport à l'état de situation.

Mme Laurence LAMBERT CAVERSACCIO remercie la Municipalité pour la rénovation rapide du Skate Park situé au Parc de Vertou. Elle a constaté un regain de fréquentation et a entendu des échos de satisfaction de la part des jeunes. Elle se réjouit de la finalisation des rénovations sur les modules en béton et le revêtement.

Avant de clore la séance, le Président dit combien il souffre d'être interdit de parole depuis six mois et combien il s'émerveille de cette capacité de chacune et chacun de faire d'une mouche un éléphant et de tourner autour du pot plutôt que d'aller droit au but. A titre d'illustration, il revient sur une question à la Municipalité de M. Christian Hugonnet du 7 septembre 2011 sur le coup de 22 h 35 à propos de l'état de la cour d'école du Square Central ... et surtout sur la réponse de Madame la Syndique qui, partant de ce problème à la simplicité virginale, en a fait un exercice de haute voltige puisqu'il s'agissait d'une part, comme disait le Cardinal Decourtray, de mettre le préservatif à l'index, et d'autre part, par une manière de coquetterie, de tourner en rond autour de l'objet honteux sans jamais le nommer.

Et c'est sur cette image d'une Municipalité gaillarde, coquine, leste dans l'action et joyeusement rabelaisienne que le Président clôt la séance en adressant ses vœux à toutes et tous pour une année 2012 inventive et canaille.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 22h26.

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron

[Annexe 1](#) : Postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles" – développement.